



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Lycée Jean de Pange
Sarreguemines

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1^{er} - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à Cambridge, selon les caractéristiques suivantes :

✓ **Durée du séjour :**

- Du lundi **31 mars 2025** au samedi **4 avril 2025**

✓ **Nombre de participants**

- 45 élèves (effectif théorique moyen) et 4 accompagnateurs en chambres individuelles

✓ **Destination et lieu d'hébergement**

- **Départ** de Sarreguemines le matin du lundi 31 mars 2025, rue du lycée (Sarreguemines)
- **Retour** à Sarreguemines le vendredi 4 avril 2025 (même adresse).
- **Hébergement** en pension complète du lundi soir au jeudi soir, soit 3 nuitées en famille hôte pour les élèves et en hôtel bed & breakfast pour les enseignants
- **Repas** selon planning

PROGRAMME DU SÉJOUR

JOUR 1 : (Lundi 31/03)

Départ de Sarreguemines au petit matin, entre 5h et 6h

JOUR 2 : (Mardi 1/04)

Petit déjeuner dans les familles

Visite guidée de la ville

Déjeuner panier repas fourni par les familles

Visite de Christchurch college

Retour dans les familles - Dîner et nuit

JOUR 3 : (Mercredi 2/04)

Petit déjeuner dans les familles

Visite guidée de King's chapel

Déjeuner panier repas fourni par les familles

Punting

Retour dans les familles - Dîner et nuit

JOUR 4 : (Jeudi 3/04)

Petit déjeuner dans les familles

Route vers Londres

Visite de Westminster Palace

Déjeuner panier repas fourni par les familles

Mini croisière sur la Tamise jusqu'à Tower Bridge

Dîner au restaurant

Départ pour retour à Sarreguemines

JOUR 5 : (Vendredi 4/04)

Fin du trajet retour

✓ **Prestations comprises dans le prix :**

- Transport en autocar de grand tourisme : niveau de confort à préciser
- La totalité des transports en autocar
- Frais de parking et de péage le cas échéant
- Frais de repas et d'hébergement du conducteur le cas échéant
- Hébergement en auberge de jeunesse, centre de jeunes ou hôtel adapté aux groupes, en pension complète, avec chambres individuelles pour les accompagnateurs : les noms et adresses des hébergements envisagés sont à indiquer dans l'offre.
- Pension complète comme précisé dans le programme
- La totalité des visites et activités – y compris leur réservation
- Taxes de séjour le cas échéant
- Caution de l'hébergement le cas échéant
- Frais d'agence et de dossier
- Réservation et entrées pour les différentes visites, les visites "libres" seront encadrées par nos soins

✓ **Options à chiffrer séparément :**

- Garantie « annulation totale du groupe suite à des événements graves de nature à empêcher le déroulement du séjour et remboursement des sommes engagées »
- Annulation individuelle

Les prestations d'assurance et/ou garantie devront être précises, les conditions générales et le nom des compagnies d'assurance le cas échéant devront être joints aux offres.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché est passé en application de l'article R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres seront remises exclusivement sur la plateforme de consultation
<https://mapa.aji-france.com>

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le contrat de voyage, l'offre de prix
- Le présent cahier des clauses administratives particulières
- La déclaration sur l'honneur

Le contrat précisera notamment :

- Les conditions d'annulation ou de modification des prestations
- Les formalités administratives à remplir dans le cadre du voyage à l'étranger
- Les délais de réclamations relatives aux prestations fournies après le retour du voyage

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables y compris en cas de variation d'effectifs de plus ou moins 3 participants.

L'offre proposée fera ressortir le coût par participant.

Une variante peut être acceptée en proposant des tarifs par tranche de participants.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

✓ Paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant du marché.

✓ Facturation

Les factures seront déposées sur le portail ChorusPro et porteront les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro et date du bon de commande
- Numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement
- Désignation de la prestation
- Taux et montant de la TVA
- Montant total HT et TTC
- Date de la facturation
- Numéro de SIRET

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

Une attention particulière portée à l'expérience du soumissionnaire à l'organisation de voyages, et plus spécifiquement à Cambridge et Londres. Tout document - référence - attestant de l'expertise en l'organisation de voyages pour cette destination, avec une compagnie de transport disposant de chauffeurs connaissant le Royaume-Uni sera apprécié dans les critères d'évaluation et d'attribution du marché.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ▪ Prix | 25% |
| ▪ Qualité de l'hébergement, et notamment proximité avec les activités prévues | 25% |
| ▪ Qualité de l'organisation des visites, expertise dans l'organisation de voyages à Rome | 35% |
| ▪ Durée et confort du trajet | 15% |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Jean de Pange
Sarreguemines

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas être visé par les cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise